

# MAIRIE DE GARGAS

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70

e-mail : [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)

[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)

N°120U09072025

## **ARRETE TEMPORAIRE**

**Le Maire de GARGAS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211.1 à L.2211.2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu la demande de la société MIDI TRACAGE en date du 9 juillet 2025 pour des travaux de réfection de la signalisation horizontale, route de la Charité 84400 GARGAS, sur la voie communale n° 8,

## **ARRETE**

**Article 1 :** La Société MIDI TRACAGE, située 292 chemin des Grandes Terres, ZI les Argiles 84400 APT Cedex est autorisée à effectuer des travaux de réfection de la signalisation horizontale, route de la Charité 84400 GARGAS, sur la voie communale n° 8.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux du mardi 15 juillet 2025 au vendredi 25 juillet 2025, sur l'emprise du chantier, la circulation sera alternée (alternat manuel) avec interdiction de dépasser, la vitesse sera limitée à 30 Km/h et le stationnement sera interdit.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 5 :** le Directeur Général des Services, le Maire de GARGAS, le Commandant de la Brigade Territoriale d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise : **MIDI TRACAGE, située 292 chemin des Grandes Terres, ZI les Argiles 84405 APT Cedex**

Fait à GARGAS le 9 juillet 2025

Le Maire,

Bruno VIGNE-ULMIER

